



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

J-10 VIGILANCE +10 !

Alors que les contours de cette nouvelle et énième réorg se dessinent, il demeure beaucoup d'inquiétude chez les agents. Elle bouleversera l'organisation avec la dissociation des TI/TE, la création d'îlots, la « distri mixt », les préparateurs, le Samedi après midi travaillé et le régime de travail.

« Osons le changement, Osons le nouveau schéma industriel.. », les incontournables de la DEX qui ne sont pas ceux de la CFDT !

La CFDT sera extrêmement vigilante sur la charge d'empport et sur les évolutions décidées, notamment sur :

- L'équilibre nécessaire des tournées.
- Les dégagements des gardiens par les préparateurs.
- Le respect des chronogrammes et des accords.
- La mise en œuvre des îlots. Sachant que l'îlot Courbet/Hugo n'est pas prêt, les agents devront partir de la PPDC16 et prendront leur pause-déjeuner sur l'îlot Chaillot. Là aussi, la CFDT a demandé dans le cadre du CHSCT une visite ainsi qu'une compensation pour :
- Le haut le pied.

La CFDT a obtenu les compensations suivantes :

- ▶ Une prime 150 € pour accompagner l'effort d'adaptation et l'étiquetage des casiers.
- ▶ Une prime de 100 € pour les IP.
- ▶ Une prime de 200 € pour le passage en mixte (îlots).
- ▶ Une prime de 200€ pour les agents qui travailleront le samedi après-midi (îlots).
- ▶ Une indemnité concernant l'allongement géographique (îlots).
- ▶ Des embauches en CDI (4).
- ▶ Des promotions qui se feront en fonction de l'ouverture des RAP classe 1,2,3 sachant qu'en 2020 tous les agents encore 1.2 passeront en 1.3.

**NÉGOCIER & AGIR
POUR CONSTRUIRE
NOTRE AVENIR !**



Bulletin d'adhésion



CFDT SF3C

3 rue d'Alleray 75015 Paris

Tél : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

contact@cfdt3c.org

www.cfdtsf3c.org

Pour les agents en horaires atypiques qui bénéficient des remboursements des frais de transport (PASS NAVIGO) et qui cesseront dès septembre, une indemnité de déplacement domicile / travail prévue par l'accord NAO sera créée :

- ▶ Trajet aller/retour supérieur à 20KM 100 € net par an.
- ▶ Trajet aller/retour supérieur à 25 KM 125€ net par an.
- ▶ Trajet aller/retour supérieur à 30 KM 130€ net par an.

Pour compenser le manque à gagner **la CFDT a obtenu une prime exceptionnelle de 250€.**

Même si nous sommes loin du compte en matière de reconnaissance des agents. Dans un contexte social marqué du sceau de l'exaspération, la CFDT a pris ses responsabilités en signant cet accord social afin de redonner un peu de pouvoir d'achat !

La CFDT émet de sérieuses réserves sur les objectifs avancés par la DEX : amélioration des conditions de travail, respect de l'équilibre vie prof/vie privé et surtout sur le bon fonctionnement des îlots. La CFDT restera vigilante dans la mise en œuvre de cette REORG.